

Le Sentier, le 17 janvier 2019

**PROCES-VERBAL/ NO 2/2018  
de l'assemblée générale  
du Conseil de Village  
de la Fraction de Commune  
du Village du Sentier**

<b>DATE</b>	Mardi 18 décembre 2018
<b>HEURE</b>	19 h 30
<b>LIEU</b>	Buffet de la Gare, Le Sentier
<b>PRESIDENCE</b>	M. Jean-Paul Beyeler
<b>SCRUTATEURS</b>	M. Théo George et Mme Claire-Lise Rochat
<b>SECRÉTAIRE</b>	Mme Janine REY

C'est devant un auditoire de 28 citoyennes et citoyens, membres du Conseil et du Bureau compris, de Mme Ingrid Golay, secrétaire du Conseil exécutif, et de M. Bernard Le Coultre, boursier du village, que M. Jean-Paul Beyeler, Président, ouvre l'assemblée générale et souhaite la bienvenue à tous. Le Président annonce qu'il y a une modification à l'ordre du jour. Comme le permet l'article 77 du Règlement du village, le Conseil exécutif retire le préavis n° 5/2018. M. Bovay donnera quelques explications lors des communications du Conseil Exécutif. Le Président demande s'il y a d'autres remarques relatives à l'ordre du jour. Aucune. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2018
3. Assermentation
4. Communications du bureau
5. Communications du Conseil Exécutif
6. Préavis n° 3/2018 : Budget 2019
7. Préavis n° 4/2018 : Modernisation du congélateur collectif G.-H. Piguet 3
8. Election d'un membre à la commission du budget
9. Divers et propositions individuelles

1. **APPEL**

M. Théo George procède à l'appel.

**Excusés**

(7) : MM. Hervé Cart, Edmond Riethauser, Mmes Nicole Christin, Patrizia Golay, Corinne Rochat, Evelyne Sanchez et Suzanne Zimmermann.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2018**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

### 3. ASSERMENTATIONS

M. Jean-Paul Beyeler invite **Mmes Antoinette Leresche, Michèle Capt et M. Désiré Rusovsky** à venir devant l'assemblée. Il procède à leurs assermentations.

### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

**M. Jean-Paul Beyeler** donne lecture d'une lettre datée du 5 août 2018 signée par Mme Edith Jeanneret l'informant qu'elle donne sa démission du Village du Sentier. Elle habite désormais le Village de L'Orient dès le 31 août 2018.

Par courriel M. Jean-Paul Rochat démissionne du Village, car il a quitté le canton de Vaud.

Le Conseil Exécutif, ainsi que M. Beyeler et Mme Rey sont convoqués comme chaque année par la Préfète le 22 janvier 2019 à 17.00 heures au local du Conseil exécutif pour une séance.

### 5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL EXECUTIF

Le Président passe la parole à **M. Jacques-André Bovay** pour les traditionnels rapports des différents dicastères du Conseil Exécutif. Il informe que M. Stéfan Blondeau apportera un complément d'information concernant le retrait du préavis no 5/2018. Puis, il passe la parole à M. Jean-Pierre Sirna.

#### **Dicastère cinéma – M. Jean-Pierre Sirna**

Pour cette année, le parking inférieur du cinéma s'est doté d'un tapis noir, offrant du même coup plus de place de stationnement ; ce parking devrait être ouvert uniquement lors des séances de projections. La fresque au rez inférieur vers les arcades est maintenant terminée.

Concernant le personnel peu de changement, à savoir : 2 nouveaux contrôleurs et une nouvelle concierge.

Quelques chiffres en ce qui concerne la projection :

A fin novembre, a été projeté : 160 films pour 323 séances de projections, suivies par 7010 spectateurs. Chiffres très légèrement supérieur par rapport à l'année dernière.

Sachez également que la centrale solaire placée sur le toit a produit 12'400 kw/h depuis le début de cette année.

Il profite de l'occasion qui lui est donnée, pour remercier tous les collaborateurs du cinéma pour leur travail tout au long de l'année.

Il n'a pas d'autres commentaires à formuler et reste bien entendu à disposition pour d'éventuelles remarques ou questions.

#### **Dicastère éclairage public, bâtiment de la Grand'Rue 64 et appartement Près du Gros Tronc de la Route du Pont-Neuf 35 – M. Stéfan Blondeau**

Tout d'abord avant de livrer son rapport de dicastère, il a une communication à faire concernant le préavis no 5/2018 : Modification des éclairages système d'abaissement.

Après la venue de la commission et la remarque pertinente de M. Laurent Guinand, c'est-à-dire la faisabilité de mettre des ampoules Leds sur les luminaires clips 28 qui sont actuellement au sodium. A l'époque, le village avait décidé pour des raisons de coût d'équiper les premiers clips 28 avec des ampoules au sodium. Avec les années, les coûts évoluent et aujourd'hui nous aurions la possibilité de transformer les Y clips 28 sodium en leds avec des coûts modérés et surtout en faisant de grosses économies énergétiques puisque les ampoules sodium c'est 100 W et les ampoules Leds 60W.

Pour ces raisons ils ont décidé de retirer ce préavis et de présenter ultérieurement un nouveau projet.

### **Eclairage public**

Cette année, 4 nouvelles rues ont reçu un rajeunissement.

La Haute Route qui était éclairée par 7 luminaires au mercure de 80W a fait place à 12 luminaires Leds de 29W beaucoup moins demandeuses en énergie.

La Rue des Ecureuils qui était éclairée par 9 luminaires au mercure de 80 W a fait place à 9 luminaires Leds de 29W.

La Rue des Crêtets qui était éclairée par 3 luminaires au sodium de 100W et 10 luminaires au mercure de 80W a fait place à 13 luminaires Leds de 48W.

La Rue du Sentier Haut qui était éclairée par 1 luminaire au sodium de 100W et 3 luminaires au mercure de 80W a fait place à 4 luminaires au sodium de 100W dont 3 qui ont été récupérés à la Rue des Crêtets.

Dans la grande majorité, il y aura beaucoup moins de demande en énergie et donc de l'économie. Le mercure perd du terrain et ils vont continuer à éliminer au profit principalement du Led.

Les travaux pour la pose des nouveaux luminaires de la Rue des Ecoles a pu enfin se terminer cette fin d'année avec la fin des travaux de la piste cyclable.

Ils ont eu un candélabre accidenté à la Rue des Moulins lors des travaux sur la voie de chemin de fer Pont-Brassus. Le candélabre a été remplacé par la SEVJ et payé par l'assurance de celui qui a causé le sinistre.

Il y a eu depuis juin 9 luminaires défectueux qui ont été changés.

Selon le contrat d'entretien qu'ils ont avec la SEVJ, cette année c'est la zone 3, soit le Centre du Sentier, Tranchée, Jolimont, Route Neuve, Rue de la Gare, Rue de l'Orbe, Rue du Canal et Bouleaux qui ont eu les contrôles électriques et mécaniques, ainsi que les nettoyages complets des luminaires.

### **Grand'Rue 64**

Un nouveau système avec clefs magnétiques pour le fonctionnement de la machine à laver et sèche-linge a remplacé le monnayeur qui est tombé en panne et qui demandait trop de frais pour le réparer.

Depuis mars 2019, l'appartement de 5 pièces du 2<sup>ème</sup> étage sera libre et nous sommes à la recherche de nouveaux locataires, n'hésitez pas à faire de la publicité.

### **PPE Près du Gros Tronc**

L'appartement aura de nouveaux locataires à partir de mars 2019, un jeune couple avec un enfant.

### **Dicastère La Tour, Orbe 7 et congélateur- M. Norbert Racine**

1. Le nouvel ascenseur a été changé courant septembre et le chantier s'est bien déroulé. Les travaux ont été terminés avec quelques jours d'avance. Il donne pleine satisfaction aux locataires, ainsi qu'au conseil exécutif puisque le budget a été respecté. Schindler Fr. 77'000.--, SEVJ SA Fr. 2'207.30, Carlin SA Fr. 2'800.--.
2. Des travaux pour changer les colonnes de chutes ont été commencés. 30 m<sup>3</sup> de boue ont été évacués du vide sanitaire qui se trouve sous la surface de l'immeuble et les 7 colonnes de chutes donc la totalité ont été changées dans cette partie du bâtiment. Deux autres ont également été remplacées entre le rez inférieur et le rez supérieur donc du garage à vélo à l'ancien cabinet médical.

3. L'onduleur de l'installation photovoltaïque a été remplacé suite à un court-circuit. Le nouvel appareil posé permet de suivre la production journalière en ligne, ainsi que d'être alerté en cas de panne. Ce suivi en ligne nous permet de bénéficier d'une garantie de 5 ans.
4. Un changement de locataire dans l'appartement 32.
5. L'appartement n° 13 est inoccupé depuis novembre. La personne qui l'habitait devant rester à l'hôpital, nous procéderons à une rénovation partielle de celui-ci qui a été budgétée sur 2019. Les travaux commenceront en début d'année.
6. Suite à des jeunes squatteurs indéliçats, la gâche électrique de la porte du local à vélo est constamment verrouillée. Les locataires l'ouvrent avec leur clé d'appartement. Un digicode a été posé à l'entrée principale tout en gardant l'ouverture automatique de la porte.
7. Les travaux de peinture pour le rafraîchissement de la cage d'escaliers seront terminés ces prochains jours.

### **Congélateur**

1. Le congélateur est tombé plusieurs fois en panne raison pour laquelle un préavis a été déposé. Actuellement, 3 cases sont disponibles. 2 de 100 l et 1 de 200 l. L'installation photovoltaïque a été raccordée sur le congélateur. Les Fr. 3'500.— produits sur 360 jours couvriront donc la consommation annuelle du congélateur qui s'élève à Fr. 3'000.--, le solde produit étant réinjecté dans le réseau et racheté 7cts kWh par la SEVJ. C'était le moment opportun de procéder à ces travaux puisque le changement de loi ne nous accordait plus le rachat à 29 cts le kwh par la SEVJ mais simplement une rétribution unique de Fr. 12'900.—que nous avons encaissés en cours d'année 2018.

### **Orbe 7**

Les travaux d'isolation du bâtiment sont en cours et seront terminés en 2019.

### **Dicastère urbanisme, sport et culture - M. Pierre-Alain Follonier**

La nouvelle mise en place pour l'entretien des terrains, fontaines et toilettes publiques a déjà une année et sera reconduite en 2019. Tout n'a pas été parfait et des erreurs de jeunesse se sont produites. N'hésitez pas à le contacter si vous voyez des choses à améliorer.

Il tient à remercier Mme Magnin et les entreprises qui s'occupent de ces travaux.

Au sujet du couvert à grillades :

Ils ont reçu une réponse de la municipalité pour le nouvel emplacement présenté et il demande de faire une nouvelle mise à l'enquête, la cause est que ce n'est pas une construction de minime importance.

Le Conseil Exécutif réfléchit à la suite à donner à ce projet.

Au jardin public, il y a eu des déprédations : table retournée, poubelles abîmées. La gendarmerie a été informée. Il ne faut pas hésiter à avertir la gendarmerie en cas de nuisances.

Ils reçoivent toujours des demandes de soutien des sociétés sportives et culturelles qu'ils essaient d'aider le mieux possible pour le bien de notre jeunesse.

Trois personnes ont fêté leurs 90 ans. Un cadeau leur a été remis.

Le 16 août, Mme Suzanne Conus.

Le 10 septembre, Mme Marie-Lise Renaud.

Le 12 octobre, Mme Liliane Poget.

## Dicastère administration et finances – 2<sup>ème</sup> semestre 2018 - M. Jacques-André Bovay

Comme le 1<sup>er</sup> semestre de l'année, le Conseil Exécutif s'est réuni à 13 reprises pour traiter les affaires courantes de notre village. Durant cette même période, un membre, ou une délégation de ce même conseil ont répondu présent à plus de 20 convocations ou invitations.

Une séance, mise sur pied par M. Cédric Paillard, Directeur de l'Office du Tourisme Vallée de Joux, comprenant des représentants des Villages de la Commune du Chenit, relative au concept Magic Pass a abouti et donné lieu à une parfaite harmonisation quant aux aides et autres participations financières octroyées par les Villages.

A ce jour, l'Etat de Vaud n'a procédé qu'à un seul versement d'acomptes d'impôts. M. Bernard Lecoultre, boursier, a contacté M. Fehlé, boursier communal, pour solliciter quelques informations.

Un deuxième versement de l'ordre de Fr. 120'000. – arrivera prochainement sur le compte du village.

Cette petite parenthèse pour vous informer que les années 2017, 2018 et 2019 sont un peu une inconnue quant à la manne fiscale sur laquelle nous pouvons nous appuyer.

Arrivé au terme de son rapport, il ne saurait conclure sans remercier sincèrement l'ensemble des collaborateurs et aides du Village du Sentier pour leur travail effectué tout au long de cette année 2018.

Un merci particulier aux membres du Conseil, à sa Secrétaire et à son Boursier pour leurs disponibilités et leur engagement, afin de mener à bien les affaires villageoises.

En cette période de l'Avent, il tient au nom de l'ensemble du Conseil, à souhaiter une belle fête de Noël et les meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette future année 2019. Il se tient, ainsi que ses collègues, à disposition pour répondre à toutes questions relatives aux rapports.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune. Il remercie **M. Bovay** et les autres membres du Conseil exécutif pour leurs rapports.

### 6. Préavis n° 3/2018 : Budget 2019

Le Président donne la parole à **M. Théo George**, rapporteur.

La Commission du budget s'est réunie le lundi 3 décembre 2018 dans le bureau du Conseil Administratif du Village, rue de l'Orbe 7, pour s'acquitter de son mandat confié par l'Assemblée des citoyens de la fraction de commune du village du Sentier.

La Commission était composée de Mme Joëlle Reymond, MM. Didier Vaucher-de-la-Croix et Théo George, rapporteur.

Etaient présents pour le Conseil Exécutif : MM. Jacques-André Bovay, président, Pierre-Alain Follonier, Jean-Pierre Sirna, Norbert Racine, Stefan Blondeau et le boursier Bernard Le Coultre, qui nous ont donné toutes les précisions demandées.

Le budget a été parcouru point par point avec Jacques-André Bovay. Tout au long de la lecture, nous avons eu des réponses précises à nos questions.

Le budget soumis se présente comme suit :

- Revenus	Fr. 1'119'255. –
- Charges	Fr. 1'103'755. –
- Excédent estimé des revenus	Fr. 15'500. –

La commission précise les points suivants :

- Compte 150.365.1 : à noter téléski des Esserts, ainsi que téléski des Mollards. Le montant de CHF 3'000. – est compris dans le montant CHF 24'000. – du 150.365.0 au budget 2018.

- Comptes 210.400 et 210.401 : à noter que la commune du Chenit s'attend à une baisse des impôts des personnes morales de plusieurs millions, la rentrée fiscale des personnes physiques devrait être stable.

- Compte 352.314 : après plusieurs années de travaux relativement conséquents et coûteux, la tour s'accorde une année de répit.

- Comptes 352.330/353.330/354.330/355.330 sur conseil de la fiduciaire PKF, il est judicieux de continuer à amortir sur les immeubles.

Au vu de ce qui précède, au terme de son rapport, la Commission du budget 2019 de la fraction de commune du village du Sentier invite à :

1. Adopter le budget 2019, tel que présenté ci-dessus.
2. Donner décharge à la Commission chargée de rapporter.
3. Nommer un nouveau membre pour remplacer le rapporteur soussigné.

Le **Président** remercie le rapporteur. Il passe à la lecture des têtes de chapitre du budget 2019, page par page et demande aux citoyens de l'interrompre en cas de question.

**M. Régis Golay** relève au budget une perte sur les papier-valeurs et demande comment l'on peut déjà budgétiser une perte sur les papiers-valeurs. Cela l'interpelle.

**M. Bovay** répond que le Conseil exécutif s'est référé à l'année antérieure où le cours des actions avait baissé. Ils ont repris ce montant. **M. Golay** dit que c'est pessimiste.

**M. Bovay** affirme qu'ils ont suivi l'année passée. Ce n'est pas une science exacte.

Le Président ouvre la discussion et demande s'il y a des questions. **M. Régis Golay** relève une question de compréhension dans l'utilisation des termes. Lorsque vous mettez sur les bâtiments un amortissement, s'agit-il de l'amortissement de la dette ou de l'amortissement du bâtiment même ? Quel est le compte-courant ? Il peut imaginer qu'il y a une dette hypothécaire pour chaque bâtiment. Ces amortissements sont-ils une diminution de la dette hypothécaire ?

**M. Bovay** répond par la négative. C'est un amortissement comme on amortit une voiture ou une maison pour réduire la valeur au bilan de ce bien. Les amortissements de la dette sont passés dans un autre compte où on peut les voir. C'est sur conseil de la fiduciaire. Pour la Tour, cela représente 1 mio et des poussières de dettes. La Tour vaut plus que cela. C'est mieux de continuer à l'amortir.

**M. Beyeler** demande s'il y a encore des questions. Aucune. Il est passé au vote des 2 conclusions du préavis qui sont acceptées à l'unanimité.

Le Président remercie M. Théo George, rapporteur, ainsi que les membres de la commission du budget pour leur travail.

#### 7. Préavis n° 4/2018 : Modernisation du congélateur collectif G.-H. Piguet 3

Le Président donne la parole à **M. Denis Rochat**, rapporteur.

La commission composée de MM. Claude Jan, Norbert Rochat et M. Denis Rochat, rapporteur, s'est réunie le mercredi 5 décembre 2018 à 17.30 heures à la salle du Conseil Exécutif, Orbe 7, Le Sentier, pour s'acquitter de son mandat.

Etaient présents pour le Conseil Exécutif, MM. Jacques-André Bovay, Président, et Norbert Racine, responsable du dicastère de la Tour et donc du congélateur collectif.

Le village du Sentier est propriétaire du congélateur collectif situé au rez inférieur de la Tour G.-H. Piguet 3. Cette installation a montré plusieurs signes de faiblesse au cours de l'année 2018. Datant de la construction du bâtiment, dans les années 60, il semble opportun de moderniser son système de fonctionnement afin d'anticiper de futurs problèmes.

Ce congélateur comprend 213 cases réparties comme suit : 155 cases de 100 litres, 52 de 200 litres et 6 de 300 litres.

Le montant des locations annuelles est d'environ 15'000 francs. Il y avait 5 cases de libre, aujourd'hui il reste 3 cases disponibles. Les frais annuels d'électricité pour ce congélateur sont de 3'008.55 francs, montant qui va baisser, car depuis peu, c'est la production d'électricité des panneaux photovoltaïques installés sur le toit de la tour qui est utilisée directement pour le refroidissement du congélateur.

Les travaux pour poursuivre l'utilisation de ce congélateur collectif sont peu conséquent en rapport au montant des locations encaissées.

- Travaux de maçonnerie, rebouchage des trous après diverses modifications : 1'500 francs,

- installations électriques : 2'000 francs,

- Travaux sanitaires : 2'000 francs,

- Centrale de refroidissement, changement de compresseur, ventilateur, tableau, bref, modification et renouvellement du système de réfrigération 28'890.20 francs.

Tout ceci pour un montant total de 34'390.20 francs.

MM. Jacques-André Bovay et Norbert Racine ont répondu à toutes nos questions concernant les travaux à entreprendre.

La commission tient à remercier les membres du Conseil Exécutif pour les renseignements communiqués en vue de la modernisation du congélateur collectif.

Au terme de ce rapport, la commission propose à l'assemblée générale les conclusions suivantes :

1. Le Conseil du village du Sentier accepte le préavis n° 4/2018 modernisation du congélateur collectif tour Rue G.-H. Piguet 3 pour un montant total de CHF 34'390.20.
2. Autorise le Conseil exécutif à prélever la somme de CHF 34'390.20 sur la trésorerie.
3. Donne décharge à la Commission chargée de rapporter.

**M. Beyeler** ouvre la discussion. **M. Vaucher-de-la-Croix** demande quand les travaux vont être réalisés et pour ceux qui ont des cases s'ils doivent retirer des choses des congélateurs ou si cela a déjà été discuté.

**M. Racine** dit qu'il n'y a aucune incidence sur les locataires de cases. Cela n'est pas venu sur le tapis quand il a discuté avec les personnes responsables des travaux. Il n'y a pas de souci à se faire de ce côté-là. Il y a une certaine inertie, le temps de changer le tableau électrique. Il se passe 6-7 heures de travaux. Il y a une certaine inertie due à la congélation. Il n'y a aucune incidence sur les produits.

**M. Beyeler** demande s'il y a d'autres questions. Aucune. Il clôt la discussion.

Il est passé au vote des 3 conclusions du préavis qui sont acceptées à l'unanimité.

## 8. Election d'un membre à la commission du budget

**M. Théo George**, rapporteur, est membre sortant. **M. Laurent Guinand**, membre suppléant devient membre. Le Président attend une proposition pour être membre suppléant. **Mme Claire-Lise Rochat** est élue avec acclamations. Pour rappel **Mme Joëlle Reymond**, sera rapporteure, **MM. Didier Vaucher-de-la-Croix, Laurent Guinand**, membres et **Mme Claire-Lise Rochat**, suppléante.

## 9. Divers et propositions individuelles

**M. Vaucher-de-la-Croix** relève qu'il a été très content quand il a vu apparaître le sapin de Noël cette année étant donné que l'année passée il n'y en avait pas. Un peu plus déçu quand il a vu les premières lampes posées dessus, cela faisait un peu léger. Il a rapporté cela à la commission du budget, qui a dit qu'elle mettrait des guirlandes et cela serait un peu plus fourni. Il s'est demandé un moment donné si l'on n'avait pas les invendus du service électrique, le haut est bleu, le bas est blanc. Cela le chagrine un peu, quand on commence à laisser aller les petits trucs qui sont les détails, c'est la porte ouverte. On a bientôt rien à foutre et tout va aller de l'avant. Un peu dommage, car le sapin n'est pas complet et c'est le sapin au milieu du village.

**M. Gonzalo Bravo** relève qu'il est content que le trottoir soit terminé à la route des Ecoles, Chez-le-Maître. Il y a de la place, mais il y a toujours des voitures parkées au milieu du trottoir. Il n'y a pas la place pour passer aux enfants quand il y a de la neige. Le jour où il y aura un accident, il demande qui payera.

**M. Théo George** parle du petit escalier qui descend des Cytises au cinéma. Il appartient apparemment à la commune Il y a une personne qui est tombée cette semaine. Il demande si on ne pourrait pas le réparer. Peut-on écrire une lettre à la commune pour leur demander de le réparer, car il est en mauvais état.

**M. Bovay** répond que, pour les escaliers, ils ont déjà adressé un courrier à la Commune suite à une intervention il y a une année ou deux. Ils ont pris des photos en demandant d'intervenir pour qu'il soit moins dangereux. Ils n'ont toujours pas reçu de réponse. Ils vont écrire à nouveau un courrier, car ils ont eu une nouvelle intervention pour leur demander ce qu'ils ont l'intention de réaliser. Si non ils condamnent les escaliers et si oui quand ont-ils l'intention d'effectuer des travaux d'entretien.

Concernant le parcage sauvage Chez-le-Maître, cela n'est pas du ressort du village. La commune est en brisbille avec ce propriétaire pour tâcher de rendre ce trottoir accessible à tout le monde. Pour sa maison, la commune a pu gagner. Pour le trottoir c'est une étape ultérieure. Il espère que la commune gagnera et que ce Monsieur soit cadré et rentre gentiment dans le rang.

Pour l'éclairage du sapin, c'est vrai, on peut faire mieux. M. Blondeau a mis à disposition les caisses où se trouvaient les éclairages entreposés au local, mais c'est la première fois qu'il faisait ce sapin. Il a mis à disposition les guirlandes à la SEVJ. Ils ont pris ce qu'il y avait. Ils n'ont pas regardé s'il y avait autre chose. L'année prochaine il n'y aura pas du bleu et du blanc. Il n'y aura que du blanc ou que du bleu, ou, si mixé, joliment mixé.



Le Président demande s'il y a d'autres questions. Aucune. Le Président clôt la séance en souhaitant à tout le monde de belles fêtes de fin d'année.  
La séance se termine à 20.30 heures et elle est suivie du traditionnel vacherin.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Paul BEYELER

Janine REY